

Allocations familiales

J'aimerais me reporter aux chiffres les plus récents pour le mois de septembre 1978. La définition que donne Statistique Canada de la pauvreté est plutôt circonspecte. Peut-être qu'un grand nombre de personnes qui d'après Statistique Canada ne vivent pas dans la pauvreté vivent tout de même dans la gêne. Selon les derniers chiffres sur la répartition des revenus, il y avait 712,000 familles et 779,000 personnes qui vivaient en deçà du seuil de la pauvreté en 1977. Cela représente une augmentation de 66,000 familles et 98,000 personnes par rapport à l'an dernier. Le ministre devrait avouer aux Canadiens et aux députés qu'en fait, il reste énormément à faire avant de pouvoir se vanter de progresser vers l'instauration d'une société plus juste. Nous devons nous efforcer d'éliminer une grande part de la pauvreté qui sévit actuellement.

Au cours du débat de deuxième lecture, le ministre a fait valoir que la très forte augmentation du produit national brut au Canada ces dernières années avait entraîné une hausse de 25 p. 100 du niveau de vie des gens vivant au-delà du seuil de la pauvreté. Si l'on compare la façon de vivre des pauvres du Canada à celle des pauvres d'Amérique du Sud ou d'Afrique, force nous est de conclure qu'au Canada, les pauvres vivent dans le luxe. Les gouvernements de tous les pays devraient comparer la situation de leurs pauvres à celle de leurs riches.

Le ministre a déclaré que la situation n'avait pas beaucoup évolué au Canada au cours des vingt-cinq ou trente dernières années: les gens qui sont au plus bas échelons de l'échelle de répartition des revenus reçoivent toujours entre 4 et 6 p. 100 du produit national brut alors que ceux des tranches supérieures reçoivent plus de 40 p. 100. Voilà tout le problème. Nous vivons tous aujourd'hui mieux qu'il y a cinq ou dix ans.

● (1602)

La question qu'il faut voir en face, et j'aurais cru que le ministre était toute désignée pour le faire de ce côté-là de la Chambre, c'est qu'il n'y a pas eu de différence réelle dans la répartition des richesses au Canada et que le cinquième le plus pauvre de notre population n'obtient toujours qu'un pourcentage ridiculement bas du produit national brut. Il y a encore beaucoup trop de gens—et ils ne sont certainement pas dans ces 12 p. 100 de la population dont a parlé le ministre—qui vivent dans la pauvreté alors que la richesse du pays nous permettrait de subvenir aux besoins de tous, ce que nous ne faisons pas.

Mlle Bégin: Monsieur le président, je n'ai jamais changé de position ou d'opinion sur le problème de la pauvreté au Canada. Le député se sert peut-être de mon discours pour faire la leçon aux autres députés probablement à ceux qui siègent à sa droite. Mais il ne peut s'adresser à moi car il sait fort bien, et je le répète sans cesse, que la pauvreté est encore beaucoup trop répandue pour un pays aussi riche. J'ai souvent parlé des 600,000 familles représentant près de deux millions d'enfants qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. C'est une situation que je trouve inacceptable et que je veux essayer de faire disparaître.

M. Stevens: Votre gouvernement a tout fait pour qu'elle subsiste.

[M. Orlikow.]

Mlle Bégin: Le député de York-Simcoe, spécialiste des questions sociales pour le parti conservateur, prétend que nous n'avons rien fait pour remédier à la pauvreté. C'est faux. Nous avons fait beaucoup pour l'enrayer, et il ne faudrait pas l'oublier. La pauvreté est en baisse, dans une certaine mesure. Par contre, la mesure de redistribution n'a pas changé et ce projet de loi aura au moins l'avantage de mettre 300 millions de dollars de plus dans les mains des familles pauvres qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Ce sera déjà un pas de fait; il n'a rien de révolutionnaire, c'est certain, mais il reste d'une grande importance.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais continuer à interroger le ministre des Finances dans le même sens que j'interrogeais son secrétaire parlementaire au cours de la présente étude en comité. Il s'agirait d'identifier les dépenses courantes faites au titre du programme des allocations familiales, et de les comparer à la perte de recettes correspondante qui découlera de la proposition de crédit d'impôt à l'étude. Quand j'ai soulevé la question, j'ai réclamé à dessein des renseignements plus précis afin que le gouvernement nous donne le relevé exact des économies et des coûts totaux de ces divers programmes. J'espérais avoir une ventilation plus détaillée, qui montrerait le nombre de chèques d'allocations familiales et le montant que représentera le crédit d'impôt au titre des enfants que le gouvernement compte devoir verser.

Le secrétaire parlementaire a peut-être mal compris ce que je voulais dire. Il a déposé une liste de certaines réductions des dépenses et augmentations des recettes pour les années 1978-1979 et 1979-1980. Mais il ne savait peut-être pas que cette liste avait déjà été consignée au compte rendu. Je la connaissais déjà très bien et, de fait, c'est pour cela que j'ai demandé d'autres détails.

D'après le ministre, le crédit d'impôt remboursable entraînera une perte de recettes de 810 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1979-1980. Le ministre peut-il nous donner plus de détails sur la façon dont il a obtenu ce chiffre, qui est le premier inscrit sur le tableau que j'ai mentionné?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, nous prenons le nombre d'enfants qui reçoivent des allocations familiales et qui sont, selon les renseignements qui sont à notre disposition, de familles qui ne paient pas d'impôt ou qui paient un certain montant d'impôt. Alors, nous faisons la comparaison avec le nombre de chèques d'allocations familiales que nous émettons au cours de l'année. Avec tous les renseignements que nous avons pu obtenir du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et aussi du ministère du Revenu national à la suite des déclarations d'impôt faites par les Canadiens, nous en sommes venus à la conclusion que le montant total pour l'année fiscale 1979-1980, c'est-à-dire la première année fiscale où seront en application ces crédits d'impôt remboursables pour les enfants, serait 810 millions de dollars.